

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL STATUTAIRE

LUNDI 13 DECEMBRE 2010

MAISON DU PARC – 18 H 00

### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil général des Yvelines
Mme BOUTIN	Conseiller général 78
Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
Mme LE TEXIER-JAULT	Maire de Bullion
Mme FIANI	Conseillère municipale de La Celle-Les-Bordes
M. MEMAIN	Maire de Cernay-La-Ville
M. PANNETIER	Maire de Châteaufort
Mme VON EUW	Maire-adjoint de Chevreuse
M. MONTEGUT	Maire-adjoint de Choisel
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. CRENO	Maire du Mesnil-Saint-Denis
M. LOLLIOZ	Maire de Magny-Les-Hameaux
M. PELLETIER	Maire de Milon-La-Chapelle
M. CRENO	Maire du Mesnil-Saint-Denis
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. GUEGUEN	Maire-adjoint de St. Lambert-des-Bois
M. SAUTIERE	Maire de St. Rémy-lès-Chevreuse
M. FIDELLE	Maire de Senlisse

#### Avec voix consultative :

M. DELOROZOY	C.C.I.V.
M. DE WINTER	Chambre d'Agriculture
M. PAQUIER	Conseil régional d'Ile-de-France
M. AUBLE	Conseil Général des Yvelines
Mme REINAUD	Union des Amis du Parc

### Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. SAUTIERE
- Pouvoir de M. LEVASSEUR à M. CHIVOT

### Excusés :

M. JAMES  
M. JENNER  
Mme FADEUILHE  
M. LEVASSEUR

### **Pour l'équipe du Parc**

Anne LE LAGADEC, Gildas CHENY, François HARDY, Betty HOUGUET, Guillaume MARGAT, Frédéric POUZERGUES

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni.

### **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 11 octobre 2010**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Désignation d'un représentant du Parc à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette pour la période 2011-2017**

Le mandat actuel des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette arrive à échéance le 20 janvier 2011. Par un courrier en date du 23 novembre 2010, M. le Préfet de l'Essonne demande au Comité syndical du Parc de désigner le représentant du Parc pour les 6 années à venir. La réponse du Parc doit parvenir à la Préfecture de l'Essonne avant le 15 décembre 2010.

Le Comité Syndical reconduit à l'unanimité pour 6 ans le mandat de Frédéric MONTÉGUT pour représenter le Parc naturel régional au collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette.

### **Examen d'un programme général**

Afin de protéger son patrimoine de chemins ruraux de l'intrusion de véhicules à moteur, la commune de Clairefontaine-en-Yvelines souhaite remplacer une dizaine de barrières qui ont été dégradées.

*La pose de ces barrières concerne : le CR 3, le CR 2, le CR 20, le CR 22, le CR 16, le CR 19, le CR 13, le CR 10, la SR 8 et le chemin de promenade autour de l'étang communal. Ces 10 barrières seront fournies et posées par l'ONF.*

Le coût total de l'opération se monte à 11 745 € HT

Il est proposé de financer cette opération à 50 % du coût de réalisation. Le Comité syndical donne son accord sur le projet. Le coût total de l'opération se monte à 11 745 € HT, le coût pour le Parc serait de 5 782,50 €.

M.VANDEWALLE rappelle que le Parc est à la disposition des communes qui souhaitent rénover leurs chemins. Il évoque le pont de Maincourt sur la commune de Dampierre qui s'est effondré. Mme LEMONNIER lui répond que les travaux sont en cours et qu'un nouveau pont sera bientôt placé.

### **Validation du programme MAE à soumettre au Conseil régional d'Ile-de-France**

Le Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement (P.R.A.I.R.I.E) est un appel à **projets agri-environnementaux territoriaux** ayant pour objectif d'améliorer, sur un territoire pertinent, la qualité de l'environnement dans l'un des champs suivants : eau, sols, biodiversité, paysages.

Le projet initié par le syndicat mixte du Parc est mené **en partenariat avec la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France** et porte sur les grandes cultures et les prairies (et les vergers). Les **exploitants agricoles** pourront s'engager pour 5 ans sur une ou plusieurs des MAE proposées. Il y aura deux périodes de contractualisation : début 2011 et début 2012. Ces mesures sont cofinancées par la Région et l'Europe (FEADER).

La Région apportera son **soutien financier au syndicat mixte du Parc pour l'animation du projet.**

#### Périmètre :

Le territoire de projet est calé sur le **périmètre d'étude du Parc avec, à la demande de la Région et de l'Etat, quelques ajustements mineurs aux franges (exclusions et extensions)** pour assurer notamment la cohérence avec les contrats de bassin animés par le syndicat du Parc.

Un partenariat sera mis en place sur le périmètre **Agrifaune** (démarche nationale Chambres d'agriculture/ONCFS/Fédérations des chasseurs) « à cheval » au sud du périmètre identifié ci-dessus.

Le projet a déjà pu être examiné par les acteurs concernés, en particulier les exploitants (Commission agriculture-Forêt élargie du Parc (23/09/10), réunions des exploitants en octobre, futur groupe de travail le 14/12/10).

Un premier accord de principe a été donné par la Commission permanente de la Région. Le dossier sera présenté pour validation au Comité de pilotage PRAIRIE (11/01/11) de la Région et à la Commission régionale agro-environnementale (CRAE) (19/01/11).

Une convention sera établie avec la Chambre d'Agriculture pour caler les participations au projet des deux parties, en termes de moyens humains et financiers (point abordé lors du prochain Comité syndical).

Le Comité syndical approuve le projet de Mesures agro-environnementales territorialisées et autorise le Président à soumettre le dit projet au Comité de Pilotage Régional Prairie, à la CRAE (Commission Régionale Agro-Environnement).

Il autorise le Président à signer la convention entre le syndicat mixte du Parc et la Région Ile-de-France portant sur la mise en oeuvre du projet PRAIRIE « restauration de la trame verte et bleue » et donne son accord au lancement du partenariat avec la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France.

Il approuve la participation du Parc à l'animation du projet, au conseil auprès des exploitants agricoles et au suivi des exploitations engagées.

Il approuve le remboursement à la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France des coûts liés à sa participation à ce projet, hors diagnostics, au coût unitaire journalier de 680 € HT et autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France.

M.SAUTIERE s'assure du pilotage de cette opération : celui-ci est assuré par le Parc et le partage des tâches entre Parc et Chambre sera clairement établi par la convention.

#### **Convention PNR / COSTIC**

---

Cette convention a pour objet de déterminer le partenariat entre le Parc et le COSTIC pour les 3 années à venir, dans les domaines suivants :

##### **a. Sensibilisation des décideurs publics :**

Réunion technique de tous les maires

Soirée technique à thème : solaire photovoltaïque et thermique, pompes à chaleur

thermodynamique, bâtiment BBC, bois énergie, énergies renouvelables, infiltrométrie, etc.

#### **b. Expertise technique auprès des communes ou de tout autre organisme :**

Réalisation d'études énergétiques suivies de préconisations concrètes en particulier lors de projets d'installation de chaufferies bois

Aide à la rédaction de cahiers des charges techniques

Gestion des flux énergétiques du patrimoine communal

Sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables

Le Comité syndical donne son accord à la conclusion d'un partenariat pour trois années avec le COSTIC et autorise le Président à signer la convention triennale avec le COSTIC.

Monsieur VANDEWALLE précise que ce type de diagnostics énergétiques et thermiques n'était pas proposé jusqu'alors et il espère qu'ils répondront à une demande de la part des communes soucieuses de respecter les engagements des lois Grenelle.

#### **Convention PNR / FONDATERRA**

---

FONDATERRA (Fondation Européenne pour des Territoires Durables), officiellement créée en septembre 2004 à l'initiative de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, est un réseau d'institutions publiques et privées. Elle fédère des compétences de recherche, de formation, de médiation des connaissances et d'expertise autour de la thématique du développement durable des territoires. Ce regroupement vise à structurer, dynamiser et à rendre visible un véritable **pôle d'excellence et de compétitivité européen**. Cette Fondation constitue un "**cluster**" original et multidisciplinaire, réservoir d'innovations sur le développement durable irriguant l'économie territoriale.

Le Parc travaille avec FONDATERRA sur l'émergence de nouvelles filières d'activités éco-environnementales. La Directrice de FONDATERRA a suggéré la signature d'une convention entre le Parc et la Fondation afin de donner une existence institutionnelle à ce partenariat. Dans les prochains mois, les deux organismes vont travailler sur le développement de la filière bois, sur la restauration bio pour les collectivités, sur de nouvelles pratiques d'urbanisme économes de l'espace, sur un guide méthodologique des projets d'efficacité énergétique destiné aux collectivités, etc.

Cette convention n'a pas d'incidence financière. Elle reconnaît le partage d'expériences et la volonté de capitaliser un savoir-faire (montage juridique et financier de projets) sur la construction de filières relativement délicate en milieu rural et périurbain.

Le Comité syndical donne son accord à la conclusion d'un partenariat pour trois années avec FONDATERRA et autorise le Président à signer cette convention sans incidence financière.

#### **Création du comité de sélection de projets éducatifs et du régime d'aides correspondant**

---

Le Parc a la volonté inscrite dans sa Charte, de développer les actions d'éducation à l'environnement.

Le Comité syndical donne son accord à la création d'un Comité de sélection des projets éducatifs et à la création du régime d'aides correspondant et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en application de ces procédures et au versement des sommes accordées aux porteurs de projets éducatifs après approbation par le Comité syndical.

Monsieur LOLLIOZ souhaite qu'un représentant de la Maison de l'Environnement soit membre du Comité de sélection des projets éducatifs. Monsieur POUPART répond que cette possibilité sera étudiée. Il rappelle que font partie du comité, des élus du Parc, des représentants de l'Education nationale et de la Direction Jeunesse et Sports. Par ailleurs, un partenariat très riche est développé avec la Maison de l'Environnement, qui amène les deux organismes à travailler ensemble sur de multiples événements et actions éducatives.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention avec les Guides de Parc et une conférencière**

---

Au regard des résultats positifs de l'expérimentation portant sur la réalisation d'animations mise en œuvre entre le Parc, les Guides de Parc et une conférencière en 2009-2010, le parc souhaite poursuivre ce partenariat qui contribue à mieux faire connaître le patrimoine du territoire.

Le Comité syndical approuve le renouvellement de la convention, le principe d'une participation financière du Parc - dégressive en fonction du nombre de participants - aux sorties organisées par Sylvaine Bataille, Jean-Paul Carcel et Aurélie Erlich dont le montant est défini en fonction du nombre de participants à chaque sortie. Le Président est autorisé à signer la convention avec Sylvaine Bataille, Jean-Paul Carcel et Aurélie Erlich.

### **Détermination du territoire du contrat de bassin Orge Amont**

---

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, il est demandé dorénavant aux différents maîtres d'ouvrage intervenant dans le domaine de l'eau (cours d'eau, assainissement, eau potable) de réfléchir et d'agir à l'échelle d'un territoire hydrographique déterminé. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional et le Conseil Général de l'Essonne ont clairement précisé qu'ils privilégieront en terme d'attribution d'aides financières les collectivités qui se seront regroupées pour mettre en place un contrat d'objectifs par territoire hydrographique afin d'apporter plus de cohérence aux actions engagées à l'échelle du territoire.

Une démarche engagée par le SIVSO (Syndicat mixte Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge), à la demande des différents financeurs, a permis de prédéfinir un territoire hydrographique correspondant aux bassins versants de l'Orge amont et de la Rémarde. Il appartient maintenant d'arrêter le territoire définitif du contrat de bassin Orge Amont en demandant à l'ensemble des collectivités concernées de bien vouloir confirmer si elles souhaitent en être signataires. Le SIVSO a décidé de mettre en œuvre ce contrat de bassin, a accepté d'être la structure porteuse de ce contrat et d'en assurer l'animation par le recrutement d'un chargé de mission.

Par ailleurs, le contrat de bassin de la Rémarde amont, signé le 6 septembre 2010 par les financeurs et l'ensemble des collectivités concernées dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, prévoit la possibilité de l'intégrer à un prochain contrat pour toute la masse d'eau « Orge de la source au confluent de la Rémarde inclus ».

Il est donc demandé au Comité syndical de prendre acte du lancement de la procédure d'élaboration du contrat de bassin de l'Orge amont, tout en précisant que le Parc ne participera pas financièrement à la part non subventionnée des dépenses liées à la mise en œuvre de ce contrat (recrutement d'un animateur et frais d'étude), en raison de sa participation au contrat de bassin de la Rémarde amont en cours.

Enfin, il est proposé au Parc de s'engager à fournir l'ensemble des études réalisées sur le territoire de la Rémarde amont ayant permis de définir le programme d'actions du contrat de bassin de la Rémarde amont.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré prend acte du lancement de la procédure d'élaboration du contrat de bassin de l'Orge amont.

### **Validation des subventions attribuées lors du dernier comité de sélection des projets culturels**

A des fins de communication aux membres du comité syndical et pour améliorer l'information publique sur l'action du Parc, la présente délibération soumet au Comité syndical la liste des aides attribuées par le comité de sélection des projets culturels présidé par M. POUPART, vice-président du Parc qui s'est tenu le 17 novembre dernier.

Considérant la décision du Comité de sélection des projets culturels d'attribuer les aides suivantes :

- . Association *Jazz à toute heure*, pour l'édition 2011 : 7 500,00 €. Ce financement est dédié à la communication ainsi qu'à un spectacle pour les scolaires dont l'acheminement sera ainsi pris en charge.
- . Salon du livre de Chevreuse – financement d'une partie des rencontres entre auteurs et enfants des écoles : 2 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, dit avoir pris connaissance des aides attribuées le 17 novembre 2010 par le Comité de sélection des projets culturels.

### **Validation des subventions attribuées lors du dernier comité des aides économiques**

A des fins de communication aux membres du comité syndical et pour améliorer l'information publique sur l'action du Parc, la présente délibération soumet au Comité syndical la liste des aides attribuées par le comité des aides économiques qui s'est tenu le 26 octobre dernier, présidé par M. Robert DELOROZOY, président de la Commission Développement économique du Parc.

Considérant la décision du Comité d'attribution « *Aides PNR aux entreprises* » d'attribuer les aides suivantes :

- . UCMSR (Union des Commerçants du Marché de Saint-Rémy) : 2 500,00 €
- . Menuiserie BOULÉ – La Celle-les-Bordes : 5 991, 98 €
- . Fleuriste « Pollen » - Saint-Rémy-lès-Chevreuse : 2 680,00 €
- . Hôtel « Le Manoir de Sauvegrain » - Saint-Lambert-des-bois : 12 200,00 €
- . Hôtel de la Chapelle – Milon-la-Chapelle : 4 419, 90 €
- . Résidence Hôtelière « Les Ducs de chevreuse » - Chevreuse : 12 200,00 €
- . Prêt-à-porter « Du côté de chez Fred » - Dampierre : 2 541, 80 €
- . Décoration « B& C décoration » - Châteaufort : 2 710, 00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, dit avoir pris connaissance des aides attribuées le 26 octobre 2010 par le Comité d'attribution des aides économiques et les valide.

Monsieur POUPART fait part également aux membres du comité syndical de l'organisation récente des Eco-trophées. La cérémonie de remise des trophées s'est révélée très fédératrice. Il sera proposé dans un prochain comité syndical de visionner les films réalisés sur les lauréats.

### **Programme entretien rivières, lancement du marché et demande de financement à l'AESN (point supplémentaire à l'ordre du jour)**

Le programme (2010/2011) d'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont à réaliser par le Parc, en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes a été arrêté en concertation avec les communes.

Il est nécessaire de lancer les marchés correspondants et de solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide d'entreprendre le programme d'entretien 2011 des rivières de l'Yvette amont. Il sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions correspondantes. Il autorise son président à signer les marchés à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme d'entretien des rivières.

#### **QUESTION DIVERSE : point au 13 décembre 2010 sur l'adhésion des communes**

---

M.VANDEWALLE fait état de l'avancement de l'approbation du projet de charte par les communes. Il engage les communes du parc actuel, si elles ne l'ont pas encore fait, de réunir leur conseil dans les meilleurs délais.

Il fait état d'une consultation très délicate dans l'Essonne : plusieurs communes se sont positionnées défavorablement et leur opposition rencontre apparemment l'écoute de plusieurs équipes municipales voisines qui semblent très hésitantes. Sur les difficultés du périmètre définitif que l'on peut anticiper, M. VANDEWALLE rappelle que c'est une réflexion et une décision qui appartient au Conseil National de Protection de la Nature qui avisera en son temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h00.